

20èmes Rencontres des collégiens et lycéens de l'Académie de Nice avec l'Orchestre National de Cannes

Ces 20èmes Rencontres revêtent **une nouvelle importance à bien prendre en considération :**

La Direction de l'Orchestre de Cannes a décidé cette année **de rendre certaines séances payantes : le « Pass culture » sur la plateforme ADAGE vous permettra de financer cette sortie.**

Ces rencontres se dérouleront comme toujours dans la **salle de répétition** de l'orchestre, **aux Arluccs**, à Cannes la Bocca (à côté du magasin BUT).

La jauge d'accueil est maintenue à **180 places** (accompagnateurs à compter en sus). Cette jauge n'a pour but que d'améliorer la qualité de la proposition faite par l'Orchestre National de Cannes et force est de constater que tout le monde semble satisfait de ces bonnes conditions d'écoute.

Les différentes œuvres, proposées cette année permettent à nouveau une saisie de ces rencontres **à des disciplines autres que la seule Éducation Musicale.**

Nous ne saurions trop encourager **les chefs d'établissements à favoriser cette ouverture pluridisciplinaire** qui, elle seule, permettra aux élèves d'alimenter leur parcours EAC grâce à cette rencontre, voire de servir de base pour la mise en place d'un EPI (Technologie, Histoire/géographie, Lettres...)

Au-delà des grands axes pédagogiques inhérents à ces rencontres (présentation et identification des instruments de l'orchestre, organisation de l'orchestre, rôle du chef d'orchestre, analyse de quelques exemples) se situent différents domaines du socle :

- des langages (linguistiques et musicaux) pour penser et communiquer
- la formation de la personne et du citoyen
- les représentations du monde et l'activité humaine

En fin de séances, un dialogue s'établira entre les élèves et le chef d'orchestre donnant tout son sens au pilier « rencontre » propre à l'EAC.

IMPORTANT :

Les établissements scolaires devront s'inscrire sur l'appel à projet sur la page d'accueil de l'application Adage avant le 30 octobre 2024.

Les demandes seront traitées selon la date d'inscription sur l'application.

MERCI de bien vouloir également respecter les niveaux de classe proposés.

MODALITES PRATIQUES A LIRE ATTENTIVEMENT :

- **Les séances sont payantes (5 euros/élèves).**
- Chaque professeur d'Education Musicale devra choisir **2 classes MAXIMUM par établissement** pour une seule séance.
- **Le transport des collégiens jusqu'à la salle des Arlucs est à la charge des établissements** participants qui **peuvent grouper 2 sorties (Musée de la Castre à Cannes, Musée Fragonard à Grasse...)** sur la même journée pour amortir le coût du transport.
- **Le taux d'encadrement devra être respecté** (un adulte pour 12 élèves) afin de garantir la sécurité de tous et une qualité d'écoute maximale.
- **Les horaires sont à respecter** : arrivée sur place une demi-heure avant l'horaire de la séance. La **séance dure environ 1h15.**
- **Le groupe d'élèves devra obligatoirement être accompagné par un des professeurs d'Education Musicale** de l'établissement.
- Le nombre de participants est fixé à **180 élèves + encadrants.**

La demande doit se faire uniquement sur l'appel à candidature en page d'accueil de l'application adage avant le 30 octobre 2024.

Attention : chaque année, les séances se remplissent de plus en plus rapidement et certains collègues ne peuvent malheureusement pas être accueillis, faute de places.

Merci de votre lecture attentive.

M. Lacroix Frédéric
Coordonnateur Académique Musique / Danse
DAAC - Académie de Nice